

**La Ville d'Eysines lance
un Grand Concours de Déguisement!**
dans le cadre de la 10^e édition du Festival les Arts Mêlés
Dimanche 23 septembre 2018

**RÈGLEMENT DU CONCOURS DE DÉGUISÉMENT
RÉVÉLEZ L'AVENTURIER·ÈRE QUI SOMMEILLE EN VOUS !**

Art 1: Ce concours gratuit est destiné exclusivement à un public amateur. Il est ouvert à toute personne, majeure ou mineure, en fonction des catégories, résidant en France métropolitaine (Corse comprise), sauf membres du jury.

Art 2: Les participant·e·s doivent s'inscrire à une seule des 3 catégories :

- Cat.1 : Solo : vous seul·e êtes le héros/héroïne. déguisement en solo (tout âge) : prenez l'apparence de votre aventurier ou de votre exploratrice favorit·e
- Cat.2 : déguisement en équipe (tout âge) : réunissez famille, voisins ou amis pour vous glisser dans la peau de groupe d'aventuriers célèbres (ex : la famille Pierrafeu, les Indestructibles, Scoubidou...)
- Cat.3 : la sacoche du/ de la parfait 0183e aventurier·ère (8-15 ans) : munissez-vous de votre sacoche composée d'au moins trois objets fabriqués par vos soins ou détournés (ex : cadran solaire, canne à pêche, purificateur d'eau...)

Art 3 : Les inscriptions sont ouvertes du lundi 6 août 2018 au jeudi 20 septembre 2018 (clôture des inscriptions à minuit). Chaque participant·e ne peut concourir que dans une seule catégorie. Le nombre de places étant limité, la sélection des candidats se fait par ordre d'inscription.

Art 4 : Les participants doivent se présenter dimanche 23 septembre 2018 entre 11h30 et 12h devant le jury – Parvis, du château Lescombes à Eysines.

Art 6 : Le jury délibère en suivant. Les décisions du jury sont sans appel.

Art 7 : Le jury est constitué de partenaires, experts et personnalités de la ville d'Eysines.

Art 8 : La remise des prix a lieu à 13h30 dans le parc du château Lescombes et est suivi d'un mini défilé des participant·e·s.

Art 9 : Chaque gagnant·e de chacune des catégories se voit décerner une récompense (cadeau).

Art 10 : La Ville d'Eysines se réserve le droit d'annuler ledit concours en cas d'insuffisance de participant·e·s.

Art 11 : La participation à ce concours entraîne l'acceptation du présent règlement. Toute interprétation litigieuse de ce règlement ainsi que tous les cas prévus seront tranchés par les organisateurs.

